

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — — Express.  
3 — 47 — — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie la liste des grands commande-  
ments militaires dont nous avons donné la nomen-  
clature. Le journal officiel motive la création d'un  
sixième commandement sur la nécessité d'établir  
entre les divers commandements une répartition  
plus égale des forces militaires de la France.

Le gouvernement de l'Empereur vient de prendre  
une mesure qui sera accueillie avec reconnaissance  
par nos populations agricoles, il a été décidé que  
les chevaux et les mulets excédant l'effectif dans le  
corps d'artillerie et du train des équipages seront  
remis aux cultivateurs qui en feront la demande,  
sous les conditions de les nourrir, de les entretenir  
et de ne les employer qu'aux travaux d'agriculture,  
à l'exclusion de tout service de messagerie et de  
poste.

Nous reproduisons ci-après les dispositions de la  
circulaire ministérielle qui spécifie les conditions  
de la cession provisoire faite par l'Etat; nous y re-  
marquons deux clauses très importantes et qui sont  
d'un haut intérêt pour les cultivateurs.

Les juments comprises dans la cession faite par  
l'Etat pourront être saillies, et les produits demeu-  
reront la propriété des cultivateurs.

A l'expiration d'un délai de neuf ans, les chevaux  
et les mulets deviendront la propriété des cultiva-  
teurs.

Nous avons dit que l'assemblée toscane a voté  
l'annexion pure simple au Piémont. Les unionistes  
purs ont fini par l'emporter, comme nous l'avions  
prévu, sur les unionistes « de l'hypothèse. » Les  
unionistes purs sont ceux qui veulent qu'en cas de  
refus de la part du roi Victor-Emmanuel, on laisse  
à l'Europe le soin de régler le sort du pays, au lieu  
de s'aventurer à des choix dynastiques qui, vraisem-  
blablement, seraient successivement déclinés.

Après le vote de l'annexion, l'assemblée toscane  
s'est séparée aux cris de *Vive Emmanuel!*

La ligne défensive entre le gouvernement provi-  
soire de Toscane, le dictateur de Modène et le gou-  
vernement provisoire de Bologne, a été signée par

le marquis Ginori, pour la Toscane, le marquis Coc-  
capani, pour Modène, et le prince Astorre Herco-  
lani, pour la junte de Bologne. Le but de cette ligne  
est ainsi défini par les journaux italiens : empêcher  
la restauration du gouvernement déchu, maintenir  
l'ordre intérieur et poser les bases de l'assimilation  
des institutions.

Le conseil communal de Magenta, dans sa réu-  
nion extraordinaire du 15 août, jour de fête de Na-  
poleon III, a voté par acclamation une somme de  
3,000 livres comme premier fonds pour la construc-  
tion d'un monument qui sera érigé à Magenta en  
souvenir et en l'honneur des militaires qui ont suc-  
cédé dans la bataille mémorable livrée pour la  
défense de l'indépendance italienne; il a nommé  
une commission chargée de recueillir les souscrip-  
tions hors de la province, et d'aviser aux moyens  
les plus prompts et les plus convenables d'exécution  
du monument.

Les feuilles officielles de l'Allemagne méridionale  
commencent à combattre le mouvement qui se fait  
dans le sens du programme de la réunion d'Eisnach.

La *Nouvelle Gazette de Munich* accuse la Prusse  
de favoriser ouvertement l'agitation tendant à la  
formation d'un Etat fédéral prusso-allemand; mais  
ce journal ajoute que la Prusse éconnera précisé-  
ment contre le sens national des populations alle-  
mandes. La *Gazette de Carlsruhe* cherche aussi à  
constater que la Prusse favorise ce mouvement. Le  
*Journal de Dresde* s'efforce de prouver que le cri de  
réforme fédérale n'est qu'un prétexte pour des ten-  
dances toutes différentes, pour le retour de l'ancien  
programme de Gotha.

Quoi qu'il en soit, la question de la réforme fé-  
dérale prend de plus en plus d'extension dans la  
population prussienne. D'après des lettres de la pro-  
vince de Saxe, il se fait en divers lieux des réunions  
d'électeurs qui veulent faire parvenir des adresses  
aux députés qu'ils ont nommés, pour les inviter à  
soutenir le gouvernement dans les efforts qu'il  
pourra faire dans ce but.

L'*Invalide russe* publie un article sur la nécessité  
d'un congrès pour régler non-seulement les affaires

de l'Italie, mais encore la situation générale de  
l'Europe.

On sait que M. de Bruk a proposé une série de  
mesures financières dont il espère le rétablissement  
du crédit public. Une lettre de Vienne nous apprend  
que le ministre a déclaré ne vouloir conserver ses  
fonctions qu'en cas où ces mesures seraient approu-  
vées par l'empereur. Dans le cas contraire, il ren-  
trerait dans la vie privée.

La session du comité des Etats tyroliens a été  
close le 12 de ce mois.

On écrit de Constantinople que S. Exc. M. Thou-  
venel, ambassadeur de France près la Sublime-  
Porte, a été reçu à son arrivée en audience particu-  
lière par S. M. I. Le premier drogman de l'ambas-  
sade était seul présent à cette entrevue, qui a duré  
plus d'une heure.

On se rappelle que la présence d'une escadre an-  
glaise à Alexandrie avait été considérée par certains  
journaux comme une manifestation de l'Angleterre  
contre le canal de Suez; cette opinion n'était nulle-  
ment fondée: l'escadre d'Alexandrie, si nous en  
croyons la *Pressé d'Orient*, a reçu l'ordre de rallier  
Malte, où elle doit être de retour maintenant. —  
Charles Bousquet. (Le Pays.)

Nous trouvons dans une lettre du Cambodge, du  
7 juin, reçue par les derniers courriers de la Co-  
chinchine, quelques détails qui n'ont pas été publiés.  
Nos relations avec les indigènes s'étaient singulière-  
ment améliorées depuis que nous sommes solide-  
ment établis dans le pays et qu'ils ont compris que  
nous étions décidés à ne le plus quitter.

Les catholiques, très-nombreux dans cette con-  
trée, arrivent à nous de toutes parts. M<sup>r</sup> Lefebvre,  
évêque d'Isauropolis, premier vicaire apostolique  
de la Cochinchine occidentale, a commencé à Sai-  
gon la construction d'une église qui sera magnifi-  
que. Les matériaux lui sont apportés par les chré-  
tiens, qui travaillent avec autant de dévouement  
que d'activité. Ce prélat allait également faire cons-  
truire une école et un hôpital pour les malheureux,  
car la religion n'oublie jamais ceux qui souffrent.

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

SECONDE PARTIE.

(Suite.)

Malgré la stupéfaction que soulevait une demande aussi  
singulière de la part d'un invité, des signes nombreux  
et non équivoques ne laissèrent aucun doute au question-  
neur.

— Monsieur, répliqua vivement mais à voix contenue  
et troublée, M. d'Arjuzan, si vous avez à me parler,  
venez.

— Permettez, ce que j'ai à dire n'a pas besoin de mys-  
tère, les témoins ne sauraient être trop nombreux.

— Cette inconvenance!

— Est nécessaire.

— Comment, c'est un scandale calculé, dit sourde-  
ment M. d'Arjuzan, dont le visage était bouleversé  
d'impatience, de crainte et de colère comprimées, le  
tout passé au vernis d'un faux sang froid.

En disant ces mots, il avança contre son interlocuteur  
en cherchant à l'éloigner.

— Un scandale? peut-être!

— Si c'est une querelle, une réparation, ce que vous

voudrez enfin, je suis à vos ordres, murmura à mots  
pressés M. d'Arjuzan.

— Procédons régulièrement, répliqua froidement l'in-  
connu, car vous allez trop vite et trop tôt à la fin.

S'il l'eût pu, M. d'Arjuzan eût écrasé son homme.

— Laissez donc, Hector, dit nonchalamment un des  
voisins, Monsieur veut nous raconter quelque chose. S'il  
ne s'en tire pas convenablement, les valets sont en nom-  
bre suffisant pour le conduire à la porte.

L'inconnu supporta cet affront sans sourciller, il haussa  
les épaules.

— Je veux seulement qu'il soit bien constaté que j'ai  
devant moi M. d'Arjuzan, le futur de M<sup>lle</sup> de Rouvière.

— Mais d'où sortez-vous, mon cher, répliqua dédai-  
gneusement celui qui avait pris la parole pour le pré-  
tendu; vous prenez des poses et des airs pour venir cons-  
tater que M. d'Arjuzan est M. d'Arjuzan; où, s'il vous  
plaît? au milieu de ses amis, de son monde, chez le tu-  
teur de la future.

— Monsieur a donné ailleurs et à d'autres le droit  
d'en douter.

— Silence, Monsieur! fit d'Arjuzan en serrant avec  
violence la main du trouble-fête.

— Non pas, je n'ai que ce moment pour parler, et je  
réponds de mes paroles. M. d'Arjuzan s'appelle d'un au-  
tre nom quand il est autre part; ici, c'est M. le baron  
Hector d'Arjuzan, le descendant des d'Arjuzan, dont le

nom se rattache à l'histoire d'Espagne, aux guerres de  
Flandre, à la cour de Rome; ailleurs, M. Jules Derville.  
Il est le premier pour M<sup>lle</sup> de Rouvière, il est le second  
pour un autre.

— Derville! fit Adrienne en se redressant pâle, trem-  
blante, et comme si elle avait vu un éclair sillonner l'obs-  
curité de la scène.

M. d'Arjuzan semblait anéanti; il essaya pourtant de  
retrouver son assurance.

— Qu'importe! quand ces mots ne seraient pas autant  
de calomnies.

— Ah! qu'importe? je vais vous le dire: C'est sous  
un faux nom que vous avez trompé une pauvre fille: sous  
le vôtre, elle ne vous eût pas écouté; sous celui d'un  
homme malheureux elle vous a accueilli.

— Ah! Monsieur redresse les torts, et passe par la  
coulisse de l'esclandre pour jouer le mélodrame. Mais ça  
n'a pas de nom. Décidément il faut appeler l'anticham-  
bre.

Cette réflexion à haute voix du second de M. d'Arju-  
zan, coïncida avec l'arrivée du tuteur, qui devina autant  
qu'il apprit ce qui se passait.

— Monsieur, dit-il à l'inconnu, si à un titre quelcon-  
que vous aviez à vous plaindre de M. d'Arjuzan, il y  
avait cent moyens de lui demander compte de ses  
actions.

— Non, Monsieur, il n'y en avait qu'un seul, et je me

La ville de Saigon, sous la domination française, est appelée à un très-grand avenir; son climat est magnifique, et elle mérite le nom qu'on lui donne de : joyau de la Cochinchine. Elle possède, en outre, un port superbe dans lequel des vaisseaux pourraient mouiller.

Lorsque l'expédition contre le Cambodge eût été signalée, une division de la flotte annamite, qui se trouvait à l'embouchure du Meicon, se réfugia dans le canal de Kan-Gao, situé à l'extrémité de la presqu'île.

On ne put l'attaquer, à cause du manque de fond, mais le canal fut bloqué et les navires cochinchinois, après un blocus de trois mois, furent réduits à une telle extrémité que le mandarin Kiemsin, qui les commandait, les fit brûler et congédia les matelots. Ces malheureux, après avoir erré pendant plus de dix jours, arrivèrent dans un dénuement affreux à Saigon, où ils furent recueillis et secourus par nous avec la plus grande bienveillance.

La flotte ainsi détruite se composait de huit jonques de guerre de premier rang et de cinq jonques de second rang. L'amiral cochinchinois s'est réfugié à Campot, sur le golfe de Siam, et, craignant la colère de l'empereur, il s'est ouvert le ventre, en présence des officiers de son état-major. — A. Renaud. (Le Pays.)

## FAITS DIVERS.

### LA VICTOIRE ANTIQUE DE BRESCIA.

Voici quelques détails pleins d'intérêt sur la belle statue antique de Brescia, connue sous le nom de la *Victoire*, et que la municipalité de cette ville va faire mouler à ses frais pour en donner la reproduction au gouvernement français. Nous les empruntons au *Courrier de Lyon* :

En 1852, un savant archéologue brescien, guidé par les indications de quelques-uns de ses devanciers et par des vestiges de ruine encore apparents à la surface des éboulements de la montagne de la citadelle, découvrit et parvint à déblayer complètement, avec le concours de la municipalité, les restes encore imposants d'un temple romain dédié à Vespasien et construit au pied de la dernière pente des Alpes rhétiques, en face du forum de l'antique Brixia. Au centre de cet édifice, à demi-écroulé et détruit par le feu dont il porte encore les traces, on trouva sous les décombres de la toiture et des murs de la cella une statue en bronze doré de sept à huit pieds de proportion, merveilleusement conservée au milieu du feu et représentant la *Victoire* ou une muse ailée écrivant sur un bouclier.

A la vue de cette statue antique rétablie sur un piédestal dans la cella du temple réédifié et changé en musée, la première chose qui frappe, c'est sa ressemblance parfaite avec la fameuse statue dite la *Vénus de Milo*, retrouvée quatre ans avant celle de Brescia, dans une île de l'Archipel, et dont la dénomination a été l'objet de si longues controverses. Cette ressemblance est tellement évidente, qu'elle tranche la question du premier coup-d'œil, sans laisser l'ombre d'un doute, et l'on ne comprend pas que Paul de Musset, qui a dit quelques mots de cette *Victoire* dans son voyage en Italie, n'ait pas reconnu de suite cette similitude que l'on ne saurait expliquer par le hasard. La copie plus ou

moins libre d'un modèle peut seule créer une pareille ressemblance.

Aussi croyons-nous pouvoir prédire que l'apparition de la statue de Brescia dans le musée du Louvre détrônera immédiatement sa sœur aînée de Milo du trône olympien de *Vénus*, et la remettra à sa véritable place parmi les déesses de la victoire. Sa beauté d'ailleurs ne perdra rien à cette métamorphose, et ce chef-d'œuvre y gagnera au contraire de pouvoir recouvrer, grâce à sa copie intacte, ses ailes, ses membres et ses attributs mutilés.

Une seule différence distingue la *Victoire* de Brescia de celle de Milo. Son buste, au lieu d'être nu, comme celui de cette dernière statue, est voilé d'une légère tunique collante et comme humide, dont le sculpteur grec a merveilleusement rendu les petits plis souples et froissés, au travers desquels il semble voir transparaître la chair. Cette draperie est si délicatement traitée et elle forme un si beau contraste avec les larges plis de l'épaisse étoffe du péplum, roulé sur les hanches comme dans la statue de Milo, que le goût public hésitera peut-être entre ces deux variantes de la même création.

Quant au reste des détails, on aurait peine à saisir une seule dissemblance sensible. L'attitude du corps d'un dessin si remarquable est la même, la tête, le caractère de la figure, la disposition de la coiffure, tout est fidèlement copié, ainsi que l'enmanchement des bras et la pose des jambes cachées sous les mêmes draperies qui ne laissent voir qu'un pied relevé. Seulement dans la *Vénus* de Milo le pied est brisé, de même que l'objet qui le supporte, tandis que la *Victoire* de Brescia foule un casque à demi-écrasé sous son pied aussi bien conservé que ses bras et ses mains.

De la main gauche elle tient un bouclier ovale appuyé sur sa cuisse saillante, et de la main droite elle écrit ou indique du doigt un nom sur le bouclier, avec un geste plein de grâce et de noblesse. L'ensemble de cette belle œuvre de la statuaire grecque est complété par deux grandes ailes. L'extrémité de l'une a été brisée par la chute d'une pierre ou d'une poutre : s'est la seule mutilation que l'on ait à regretter, et encore est-elle facile à réparer, car on a retrouvé le morceau rompu à côté de la statue.

Une dernière particularité singulière signale cette *Victoire* de Brescia à l'attention des archéologues : dans les plis de sa robe de bronze on a retrouvé une figurine de bronze antique de 50 centimètres de hauteur environ et d'un caractère mal défini, qui avait été cachée dans la statue de la déesse. A quel propos? Voilà ce qui n'a pu être expliqué par les archéologues de Brescia. Ceux de Paris seront-ils plus heureux? espérons-le; mais une chose certaine, c'est que la présence de la *Victoire* de Brescia ajoutera beaucoup aux jouissances artistiques du public parisien. Ce sera de plus pour la France un beau souvenir, presque un symbole du triomphe remporté par nos soldats, à quelques lieues à peine du temple dédié aux victoires de Vespasien.

— Il est de nouvelle question, lisons-nous dans le *Messageur*, d'un procès qui ne manquera point, s'il a lieu, d'un certain retentissement. On sait que le cardinal de Richelieu a été enterré dans la chapelle de la Sorbonne. Son tombeau s'y voit encore; mais dans une des plus terribles journées de la révo-

lution, le peuple insurgé fouilla ce tombeau, comme tant d'autres, et, après en avoir retiré le corps du fameux cardinal, sépara sa tête qu'il porta au bout d'une pique.

Cette tête fut recueillie par un ancien député, qui l'a laissée en héritage à son fils, lequel y attache, à ce qu'il paraît, un très-grand prix. Jusqu'à présent, il n'a pas voulu s'en dessaisir. Il s'agirait donc de le contraindre à restitution par une action judiciaire, attendu que ces restes d'un homme illustre appartiennent réellement à l'Etat. On voit qu'il y aurait là matière à un procès des plus intéressants.

## CHRONIQUE LOCALE.

La mort, depuis quelques semaines, porte dans nos contrées des coups bien fréquents et bien sensibles.

Il y a quelques jours, elle enlevait à notre arrondissement un vénérable vieillard, plus que centenaire, M. de Cambourg, le type le plus pur du vieil honneur français. Dans le cours de sa longue vie, traversée des plus cruelles épreuves, ce noble vieillard, ne songea jamais qu'à faire le bonheur de ceux qui l'entouraient. Sa maison était ouverte à toutes les infortunes, jamais un malheureux n'en sortit les mains vides et le cœur blessé. Sa mort est un deuil pour tout le pays.

Tout dernièrement c'était près de nous, à Allonnes, que mourait, après une courte maladie, une épouse, une mère bien-aimée, M<sup>me</sup> de Lespagnoul. M<sup>lle</sup> Lannay de la Mothaye, peu après son mariage avec M. de Lespagnoul, vint se fixer au Pré, dans la commune d'Allonnes. Ils vivaient là paisibles et eussent été ignorés, excepté de quelques amis, si leurs bienfaits ne les eussent trahis. M<sup>me</sup> de Lespagnoul avait apporté dans sa maison ces habitudes d'ordre, de générosité et de bienveillance qui ont toujours distingué les anciennes familles. Les pauvres ne frappaient jamais en vain à sa porte, tous étaient assurés de trouver dans son cœur sympathie et consolation. Aussi, comme ses obsèques étaient émouvantes! La population tout entière était venue prier autour de son cercueil et témoigner à M. de Lespagnoul qu'elle partage avec lui la plus vive, la plus profonde douleur.

M<sup>me</sup> de Lespagnoul laisse une fille unique, M<sup>me</sup> de Lassat, qui fait dans le Poitou, qu'elle habite, le bien qu'elle a appris à partager à si bonne école.

Nous sommes heureux d'avoir chaque jour à enregistrer la promotion de quelqu'un de nos compatriotes. Déjà, depuis la campagne d'Italie, nous en avons cité un certain nombre. Aujourd'hui nous pouvons mentionner comme chevaliers de la Légion d'Honneur, M. Trudeau, ancien chirurgien-major, nommé, il y a quelques années, au concours, professeur au Val-de-Grâce; M. Budan de Russé, capitaine au 7<sup>e</sup> hussards, et M. Aguilard, lieutenant au 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique.

Dans une saison où l'abondance des melons et des fruits, souvent peu mûrs, contribue, avec la chaleur, à causer des dysenteries persistantes, nous croyons utile de publier un remède d'une grande

suis cru obligé de le prendre, ne fût-ce que par intérêt pour M<sup>lle</sup> de Rouvière.

— Vous me permettez, répliqua M. Lenoir avec hauteur, de rester le juge absolu de ce qui convient à ma pupille.

— Ce serait juste, si vous saviez tout ce que je sais.

— Je ne veux savoir que ce qui me plaît d'apprendre.

— Et moi, dit impétueusement Adrienne en surmontant son émotion, j'adjure Monsieur de me répondre. Quelle fille M. d'Arjuzan a-t-il trompée?

— Vous étiez chez M<sup>lle</sup> Desrozières le jour où je croyais retrouver la trace de M. Derville.

— Félicie!! cria Adrienne d'un accent déchirant. Oh! mon Dieu, je l'avais pressenti.

— Comment, vous croyez à cette fable? dit M. Lenoir qui devint blême de colère.

— Je crois, parce qu'il est impossible de douter, répliqua la jeune fille en retrouvant l'énergie et la décision qui étaient l'un des traits de son caractère; je crois, parce que je connais M<sup>lle</sup> Desrozières, parce que j'ai reçu des confidences, parce que la loyauté et le dévouement de Monsieur, que je connais maintenant, ne peuvent faire l'objet d'un doute. Je remercie M. Menneville d'avoir adopté ce moyen violent de faire arriver la vérité jusqu'à moi, s'il n'y en avait pas d'autre.

— Il y a deux heures que je sais ce que je viens de dire, et c'est demain que vous partez, m'a-t-on dit.

— Merci, Monsieur, dit Adrienne, merci du mal que vous m'avez fait; mais la vérité vaut bien une souffrance.

Des larmes noyaient les grands yeux de la créole; le regret, l'indignation et la douleur s'y reflétaient tour à tour.

— Je vous jure, Mademoiselle...

— Que vous n'avez pas trompé Félicie, n'est-ce pas? interrompit Adrienne avec un douloureux dédain dans les yeux et sur les lèvres. Ce n'est pas tromper, c'est changer d'avis, on appelle cela ainsi, mais ce n'est pas ainsi que je l'appelle! M. Derville, le commis de M. Reiganum, se résignait à M<sup>lle</sup> Desrozières; M. d'Arjuzan a voulu davantage. Il lui a fallu une fortune. Je n'explique pas ce double jeu, je le constate.

— Vous l'eussiez ignoré, Mademoiselle, sans les terribles conséquences qu'il a eues, dit Lucien.

— Qu'est-il arrivé, Monsieur?

— M<sup>lle</sup> Desrozières est folle.

— Folle, Félicie!! c'est impossible.

— Cela est. Une lettre de Naples, écrite par M. Derville, en lui annonçant son abandon, a causé ce terrible malheur.

— De Naples! répéta M<sup>lle</sup> de Rouvière en laissant tomber sur M. d'Arjuzan un regard qui, de la part d'un homme, eût traduit vingt insultes. Pauvre amie! Oh! Monsieur!

Le prétendu semblait foudroyé.

— Calmez-vous, Adrienne, fit M. Lenoir qui savait que les sentiments violents se surexcitent par la contradiction. C'est assez, je m'expliquerai avec M. d'Arjuzan; j'ai la conviction qu'il y a dans tout ceci une déplorable erreur, on une machination. Dans quel but? je l'ignore, mais je le pénétrerai. L'incroyable inconvenance dont monsieur s'est rendu coupable, et cette intervention subreptice, tout prouve un plan arrêté. Je vous garantis que M. d'Arjuzan est en mesure de vous détromper et de se justifier. Nous ferons tomber dans le néant les grossiers artifices qu'on emploie.

— Vous ne le pourrez pas, répliqua Adrienne d'un ton découragé. Je connais Félicie, j'ai oui parler de M. Derville, je me rappelle Monsieur; je sais le commencement de tout ceci, comment puis-je douter de la fin?

Présumant qu'Adrienne ne souhaitait rien mieux que d'être persuadée, M. Lenoir pria les dames qui l'entouraient de veiller sur elle, et de la conduire dans son appartement.

M. d'Arjuzan, son partner, un autre de ses amis, M. Lenoir et Lucien Menneville, passèrent dans une pièce isolée.

La précaution était superflue; en un moment les invités eurent fait une retraite générale. Le scandale a la propriété de mettre les gens de plaisir en fuite. Puis on

simplicité, qui arrête presque instantanément cette cruelle maladie. Ce remède est très-en usage en Afrique, où il tire de peine un grand nombre de nos soldats. On nous a d'ailleurs indiqué ici même plusieurs personnes qui l'ont employé avec le succès le plus complet.

Il suffit de faire une bouillie de farine dans laquelle le lait est remplacé par du vin. Une demi-bouteille de vin, le plus vieux possible, est la proportion usitée pour un adulte. On délaie ce vin dans la farine sur le feu jusqu'à la consistance d'une bouillie ordinaire, et on prend ce remède, à chaud ou froid, le matin à jeun. La dysenterie cesse presque immédiatement. (Maine-et-Loire.)

A l'ouverture du Conseil général, M. Louvet, président, a prononcé l'allocution suivante qui a été accueillie avec la plus vive sympathie par les membres du Conseil :

« Messieurs et chers collègues,  
» De mémorables événements se sont accomplis depuis notre dernière session. Une guerre soutenue par notre armée avec un courage héroïque et les plus éclatants succès; notre influence grandissant encore tous les jours dans les conseils des nations; l'Empereur Napoléon s'arrêtant au milieu de ses victoires avec une modération plus grande que ses victoires elles-mêmes; voilà les faits que nous devons acclamer au début de nos travaux.

» Notre Anjou, Messieurs, a largement payé sa dette sur nos nouveaux champs de bataille. Plusieurs de nos enfants, choisis, hélas! parmi les meilleurs et les plus dignes, y ont trouvé une mort glorieuse; et un de nos honorables collègues (1), que je suis heureux de voir siéger en ce moment au milieu de nous, y a noblement conquis les deux étoiles d'argent qui sont aujourd'hui le signe distinctif de son grade.

» Dieu, Messieurs, a prouvé, une fois de plus, qu'il aime la France. Remercions-le donc de ce qu'il fait pour nous, et unissons nos faibles efforts à ses vœux providentiels pour concourir, nous aussi, dans la limite des pouvoirs qui nous sont confiés, à la prospérité et à la grandeur de notre belle et chère patrie. »

Dans le prochain numéro, nous publierons le rapport de M. le Préfet.

Le maréchal Baraguey d'Hilliers est attendu à Tours. Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que, mis à même, comme le plus ancien des maréchaux, de choisir le grand commandement qui lui conviendrait, le maréchal aurait demandé à l'Empereur, comme une faveur, de revenir à Tours.

On lit dans le *Moniteur* :  
Quelques journaux ont publié partiellement la circulaire du ministre de la guerre, en date du 18 de ce mois, relative à une mesure adoptée dans l'intérêt de l'agriculture, et à laquelle MM. les préfets sont invités à donner la plus grande publicité.

Voici, dans leur entier, les dispositions de cette circulaire :

« Les chevaux et les mulets excédant l'effectif,  
(1) M. le général de Rochebouët, ancien colonel du régiment d'artillerie à cheval de la garde.

avait hâte de gloser sur l'étrange dénouement de ce bal de fiançailles qui séparait les fiancés, et menaçait de rompre le projet qui l'avait provoqué. La charité n'est pas précisément la vertu du monde.

Entre les cinq hommes qui restaient seuls, après le départ des invités, les explications ne pouvaient être ni longues ni douteuses.

— Vous avez insulté M. d'Arjuzan de la manière la plus grave, dit l'un des deux auxiliaires qui prenaient fait et cause; vous savez quelles doivent être les suites de cette insulte.

— Je suis préparé à tous les genres de satisfaction, répondit Lucien.

— Excepté peut-être à celle que je vais vous dire, fit le tuteur. Vous avez pénétré ici en aventurier, c'est en aventurier que je vous traite. Je défends à M. d'Arjuzan de prêter les mains à votre combinaison, en faisant à votre action l'honneur de la regarder comme une insulte. Vous êtes chez moi contre ma volonté, vous y avez pénétré contre tous les usages, en blessant toutes les convenances. Voici mes représailles.

En parlant ainsi M. Lenoir appela deux domestiques.  
— Faites sortir cet homme par la porte des écuries et conduisez-le chez le commissaire du quartier; dites qu'il s'est introduit clandestinement, dans un but que l'on ignore, et que demain je déposerai une plainte écrite.

Lucien tressaillit d'indignation, il se remit pourtant.

dans les corps d'artillerie et du train des équipages, seront remis, soit par les dépôts de remonte, soit par les corps qui les possèdent, aux agriculteurs qui en feront la demande, sous les conditions de les nourrir de les entretenir et de ne les employer qu'aux travaux d'agriculture, à l'exclusion de tout service de messagerie ou de poste.

» Tout cultivateur formant une demande de cession devra justifier qu'il possède une exploitation agricole suffisante, à titre de propriétaire, fermier ou métayer, pour employer le nombre de chevaux demandé; sa demande devra être appuyée de l'avis favorable du maire de la commune et visée par le sous-préfet de l'arrondissement.

» Les demandes formées dans chaque arrondissement seront classées par le sous-préfet d'après l'importance et la bonne tenue des exploitations, et en donnant la priorité à celles formées par les maires et membres des conseils municipaux.

» Cette cession sera constatée au moyen d'un procès-verbal dressé en triple expédition par le sous-intendant militaire. L'état, le signalement et la valeur estimative des animaux, au moment de la cession, seront soigneusement rapportés dans ce procès-verbal, d'après l'appréciation de la commission de remonte du corps ou de l'établissement livrancier.

» Lesdits animaux seront inscrits sur un contrôle spécial, tenu dans les dépôts de remonte; l'inscription de ceux qui seront livrés directement par les corps se fera d'après l'expédition du procès-verbal de cession, qui devra être adressée au dépôt de remonte dans la circonscription duquel la cession aura lieu.

» Les chevaux et mulets seront sous la surveillance des commandants des dépôts de remonte ou des officiers délégués par eux, ou sous celle des officiers de gendarmerie, dans le cas où il n'y aurait pas de dépôt de remonte à proximité; les uns et les autres pourront visiter les animaux chaque fois qu'ils le jugeront convenable, et, en tout cas, au moins deux fois par an.

» Les juments comprises dans ces cessions pourront être saillies par les étalons de l'Etat ou par les étalons approuvés, et leurs produits deviendront la propriété des cultivateurs, sous la seule condition de déclarer la naissance au commandant du dépôt.

» Les animaux mal entretenus, mal nourris, employés à des travaux autres que ceux de la ferme ou au-dessus de leurs forces, seront retirés au cultivateur sur la proposition du commandant du dépôt ou de l'officier de gendarmerie; si leur valeur se trouvait dépréciée, le preneur serait mis en demeure de verser dans une caisse du Trésor le montant de la dépréciation constatée.

» Les cultivateurs sont aussi responsables de tout accident qui pourrait survenir aux chevaux et mulets de l'Etat par suite de mauvais traitements ou de négligence, et tenus également de payer le montant de la dépréciation qui en résulterait.

» En cas de maladie ou de mort de l'animal, le détenteur en donnera avis au commandant du dépôt de remonte de la circonscription ou à l'officier qui le représente, afin que celui-ci puisse faire reconnaître les causes de la mort ou de la maladie et si la responsabilité du détenteur est engagée; dans ce cas, il sera tenu de rembourser le prix de l'animal, ou

d'en fournir un autre d'une valeur égale.  
» A l'expiration d'un délai de neuf ans, ces chevaux et mulets devindront la propriété du cultivateur.

» Les chevaux et mulets remis aux cultivateurs pourront leur être repris pour le service de l'armée à la première réquisition de l'autorité militaire, dans un délai qui pourra ne pas excéder quinze jours, et si, par une cause quelconque, les cultivateurs ne pouvaient pas répondre à cette réquisition en remettant en bon état le cheval qui leur aurait été confié, ils seraient tenus d'en verser un autre pareil en valeur et propre au même service, à défaut de quoi ils seraient obligés d'en rembourser la valeur. »

Saumur, 22 août 1859.

Monsieur le Rédacteur,

Voudriez-vous avoir l'obligeance de porter à la connaissance du commerce, par la voie de votre estimable journal, la copie ci-dessous d'une lettre que je reçois de M. A. Chérot, de Saint-Nazaire, consignataire d'un service régulier de steamers entre Saint-Nazaire et l'Angleterre, en correspondance avec le chemin de fer :

« La campagne dernière, l'importation des céréales, en Angleterre, a eu lieu en majeure partie par Gloucester et Liverpool.  
» Le service de steamers sur Cardiff pourrait s'engager à porter la marchandise, en service régulier, sur Gloucester.

» Le *City of Nantes*, partant deux fois par mois de Saint-Nazaire, traiterait pour le transport sur Liverpool :

» De Saumur à Gloucester, au prix de 27 fr. 50 les 1.000 kilos;

» De Saumur à Liverpool, au prix de 30 fr. les 1.000 kilos.

» Ces prix comprenant :  
» Le transport, par chemin de fer, de Saumur à Saint-Nazaire;

» Le chargement, arrimage, à Saint-Nazaire, dans le steamer;

» Les frais de grenier à bord du navire;

» La commission de passage à Saint-Nazaire;

» Le fret de Saint-Nazaire au port de destination anglais;

» Le déchargement et la mise à terre en Angleterre.

» Je serais disposé à traiter pour une quantité de... par voyage, pour une série de voyages, soit jusqu'à 200 tonneaux, par exemple, à réserver sur la capacité totale du steamer. »

Ces renseignements pouvant être utiles au commerce, je compte sur votre obligeance pour leur donner toute publicité.

Agréé, Monsieur, etc.  
Le chef des gares, J. ROMIEUX.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. CODET.

**TRAITEMENT** spécial des Frères **M.-MAHON**, à ORLÉANS, vendredi 26 août, hôtel d'Orléans, de 12 à 2 heures. Maladies des cheveux et de la peau. (Voir notre n° du 23 août.)

— Je l'ai dit, je suis préparé à tous les genres de satisfaction. J'attendais mieux des instincts et du courage de M. d'Arjuzan; mais j'aurai demain l'honneur de prouver à ces messieurs que, sans se compromettre, ils peuvent réclamer une plus noble réparation que celle que vous leur offrez.

Lucien sortit paisible sur cette déclaration, et se laissa accompagner par les deux valets du banquier.

#### CHAPITRE VI. — UNE RÉOLUTION.

Le grand jour surprit M. Lenoir dans son cabinet. La flamme des bougies palissait sous l'influence des teintes cuivrées dont le soleil à son lever, colorait en longues lignes, les profils de l'horizon. Le banquier ne s'était ni couché ni désahabillé. Plongé dans son fauteuil, la tête appuyée dans l'une de ses mains et les bras sur les accoudoirs de son siège, il était absorbé et soucieux.

Les papiers amoncelés méthodiquement sur son bureau, les meubles toujours soigneusement fermés, les sièges rangés avec la symétrie qui préoccupe les esprits méticuleux, portaient la trace des agitations qui avaient rempli les heures avant ce temps d'arrêt où dominait le vague réfléchi qui est le propre des esprits indécis.

Malgré le temps qui s'était écoulé, il ne paraissait pas que M. Lenoir, l'homme des résolutions rapides, se fût arrêté à un parti définitif. Cette incertitude avait sa raison d'être dans la situation. Une détermination n'était

possible que lorsque les suites de l'événement de la nuit se seraient dessinées, et c'était là la cause de l'affaissement inusité de M. Lenoir, auquel le doute pesait plus qu'à tout autre.

Adrienne, de son côté, n'avait pu prendre aucun repos.

Comme les natures énergiques et généreuses, elle souffrait profondément, sans se laisser abattre. L'indignation qu'avait fait naître les paroles de Lucien et la conduite de M. d'Arjuzan, en gardant toute son intensité, n'excluait ni la réflexion ni le regret.

Si elle regrettait d'avoir laissé égarer son cœur par le mensonge, et d'avoir été dupe, c'était surtout l'évanouissement de son rêve, de l'idéal de noblesse et de générosité dont elle avait entouré M. d'Arjuzan qui la faisait souffrir. Elle se reprochait d'être la cause indirecte de l'abandon qui était venu troubler la raison de Felicie. Elle voulait douter, elle eût souhaité qu'on la détrompât, parfois elle se croyait le jouet d'un rêve, mais quand elle revenait avec plus de calme sur les détails de l'incident qui avait démasqué la conduite de M. d'Arjuzan, elle se sentait trop bien convaincue.

Pour une raison différente, mais avec non moins de vivacité, elle se révoltait presque aussi énergiquement que M. Desrozières, contre un abandon qui, dans une nature moins franche eût trouvé son excuse.

(La suite au prochain numéro.)

Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Entrée à Paris de l'armée d'Italie. — Chronique musicale. — Chronique littéraire. — Gazette du palais. — Le gros lot (suite). — Course de taureaux à Bayonne. — Du gouvernement de l'Algérie. — Chemin de fer du Cap. — Arthur est-il mort? — Variétés scientifiques. — Le pont de Solferino. — Les mots et les choses. — Fouilles de M. Beulé à Carthage. — Médaille d'Italie. — Annonces et avis divers.

Gravures. — Ouverture de l'assemblée nationale à Florence. — Entrée solennelle de l'armée d'Italie.

l'Empereur à la place de la Bastille. — Les blessés et les amoniers de l'armée d'Italie. — Les chasseurs à cheval de la garde impériale. — Les drapeaux autrichiens et la statue de la Paix. — Les grenadiers de la garde impériale. — La troupe de ligne. — L'Empereur et le Prince impérial à la place Vendôme. — Vue générale de la place Vendôme pendant le défilé. — Les canons autrichiens dans la cour des Tuileries. — La musique des turcos. — Etrangers à la recherche d'un domicile. — Le trottoir de la Porte-St-Martin. — Une boutique bien assortie. — Banquet dans la salle des Etats. — Le pont de Solferino. — Le nouveau square Louvois. — Le feu d'artifice.

Fouilles de M. Beulé à Carthage, quatre gravures. — La chèvre des chasseurs. — Place à louer. — Le chien des zouaves. — Médaille de l'armée d'Italie. — Rébus.

BOURSE DU 23 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 97 75.

BOURSE DU 24 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 05

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 98 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
PUBLIQUE AUX ENCHÈRES.

Samedi 27 août 1859, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange à Saumur, à la vente de deux très-bonnes juments de voiture (garanties), tilburys, harnais, voiture à 8 places ou omnibus, etc.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER**

Présentement,  
BOUTIQUE ET APPARTEMENTS  
Situés rue de la Comédie.  
S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

**A VENDRE**

**UNE MAISON,**  
Rue de la Petite-Bilange, occupée par les sieurs Guichard et autres.

S'adresser à M. BOURNILLET, négociant, et à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (294)

**A LOUER**

Présentement,  
Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice.  
S'adresser à M. NANCEUX. (334)

**A VENDRE**

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

**A VENDRE**

**UN BON PIANO.**

S'adresser au Bureau du journal.

**A CÉDER**

Pour cause de départ:

1<sup>o</sup> Lunette Bardon, objectif achromatique 00, 72; 2 oculaires célestes, 2 terrestres, support en cuivre, boîte en noyer fermant à clef.

2<sup>o</sup> Appareil photographique Gaudin, en acajou, petit modèle; objectif achromatique, notices, produits chimiques n'ayant jamais servi, et boîte. Le tout neuf et de qualité supérieure.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT.

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRRE, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> MAUBERT demande, de suite, un principal CLERC. (374)

**LE BANDAGE A RÉGULATEUR**

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BIONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de *Suspensoirs*. Bas élastiques pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

Religion. **L'AMI DU PEUPLE** Travail.  
Famille. **JOURNAL DU DIMANCHE.** Propriété.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les *Faits officiels*; une *Chronique départementale*; des articles *Variétés*; des articles d'*Agriculture*; un *Bulletin de commerce*, très-complet; un *Feuilleton*; des *Nouvelles diverses*; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal.

Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'*Ami du Peuple*, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

BUREAUX,  
Rue St-Joseph, 20,  
A LYON.

**LA FRANCE**

ABONNEMENT:  
Un an . . . 9 fr.  
Six mois . . . 5

**LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.**

DIRECTEUR: Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'*Étoile du Midi*, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la *France Littéraire*, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

UN AN **LE MERCURE GALANT** SIX MOIS  
8 fr. 5 fr.

Paraissant les 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

RÉDACTION: Vicomte Sambucy de Linas et Gourdon de Genouillac.

CHRONIQUES, COMPTES-RENDUS, CRITIQUE, LITTÉRATURE.

BUREAUX: PARIS, 34, RUE DE DOUAI.

Envoyer le montant de l'abonnement en timbres-poste ou par un mandat à l'ordre de M. le vicomte de Sambucy de Linas, propriétaire-gérant.

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.  
PARIS . . . . . 45 fr. 35 fr.  
DÉPARTEMENTS . . . 48 fr. 40 fr.  
Corse, Algérie, Étranger, selon le tarif postal.

6<sup>e</sup> Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

**LA FRANCE ÉLÉGANTE**

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS  
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

La France élégante, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa sixième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la France élégante a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, nombre le et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année: — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in 8, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2<sup>o</sup> 26 à 30 gravures de modes inédites, colorées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LELOIR; — 3<sup>o</sup> 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4<sup>o</sup> 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6<sup>o</sup> Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7<sup>o</sup> et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

C'est ainsi qu'après avoir publié BERTHE, par Pierre ZACCONE, elle a commencé, le 13 septembre dernier, un des plus charmants romans de Paul FÉVAL, intitulé le CAPITAINE SIMON. Immédiatement après, viendront successivement DELPHINE, par M<sup>me</sup> Clémence ROBERT, puis un roman de MÉRY, puis des Nouvelles de MM. Jules SANDEAU, Elie BERTHEI, Edmond ABOUT, Alfred DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, Etienne ENAULT, Jules KERGOARD, M<sup>me</sup> Anaïs SÉGALAS, la comtesse DASH, Maria DELCAMBRE, etc., etc.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

En cours de publication depuis le 15 septembre: LE CAPITAINE SIMON, par Paul FÉVAL.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.